

# L'ÉCOLE, LA RÉPUBLIQUE, ET L'UNION EUROPÉENNE (UE) : LE TRIANGLE DES EFFORTS. COMMENT BATAILLER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ?

SAIDI Hedi  
LAPSI

## RÉSUMÉ

*Il est question dans cet article de parler des raisons fondamentales du décrochage scolaire dans les pays de l'Union européenne. Comment le prévenir et quelles sont les alternatives que proposent les experts européens ? Il s'agit également d'expliquer les expériences en matière de lutte contre l'échec scolaire dans plusieurs pays d'Europe.*

*Nous avons tenté aussi d'expliquer la politique européenne pour affronter cet échec scolaire et comment elle compte conjuguer égalité des chances et moyens mis à la disposition.*

*Les objectifs chiffrés par les commissions seront-ils atteints ?*

*Quelle place sera accordée à la formation professionnelle ?*

*Comment impliquer et rendre les familles plus actrices de l'apprentissage de leurs enfants dans une école qui demeure un élément d'intégration sociale et économique fort important ?*

**Mots clés :** *décrochage scolaire, politique européenne- intégration- Formation professionnelle -expérience pédagogique- apprentissage- objectifs.*

## INTRODUCTION

En théorie l'école contribue aux trois dimensions, politique, culturelle et sociale. Elle est elle-même une structure contraignante et conditionnante, la première que les jeunes fréquentent sur la base d'une obligation de vivre ensemble et non sur celle d'une communauté de naissance ou d'affinités, le fameux melting pot, pré-figuration et modèle réduit de la nation, par la transmission d'une même langue. Elle permet aussi de construire le sentiment d'une appartenance solidaire à un même ensemble ; par l'apprentissage de normes et la formation professionnelle, elle contribue également à l'insertion sociale.

On pourrait s'en tenir à ce constat. Mais les mots ont aussi leurs charges idéologiques et, il faut le reconnaître, l'assimilation de nos jours n'a pas très bonne presse. Cette notion paraît entachée d'un soupçon d'immoralité, en tout cas d'illégitimité. Assimiler, on le sent, ce n'est pas bien, c'est nier les particularités de l'Autre.

Pourtant comme le montrent beaucoup de sociologues, l'assimilation culturelle continue de fonctionner, et l'école y a sa part.

La France, grande puissance, connaît un échec scolaire massif qui se traduit par la sortie du système d'environ 150.000 jeunes sans diplôme chaque année. Fortement inégalitaire, cet échec scolaire menace la cohésion sociale, à une époque où la réussite scolaire est un sésame de plus en plus indispensable à l'insertion sociale et professionnelle.

Au-delà des chiffres, c'est une réalité très difficile que vivent dans leur rapport à l'école, des milliers d'enfants et leur famille et dans une autre mesure les enseignants eux-mêmes. Le système scolaire est en effet caractérisé par une forte pression sur les élèves et leurs parents et par une compétition qui créent de la souffrance et nuisent à son efficacité.

Les spécialistes de l'éducation pensent qu'il faut passer d'un système de sélection à un modèle de promotion, d'où chaque enfant, quelles que soient ses difficultés et ses appétences, pourra sortir avec la qualification et les compétences nécessaires à son futur parcours, avec un rapport confiant aux apprentissages et une image positive de soi.

Ils ajoutent que ce ne sont pas des mesures, ni même des réformes aussi audacieuses soient-elles, qui suffiront à redonner à l'éducation son rôle premier et son efficacité.

Il faut aujourd'hui définir ensemble le modèle éducatif que nous souhaitons pour la société française.

C'est l'un des enjeux des prochaines années.

### Un apprentissage complexe

On constate en France une hiérarchie historique entre savoir et savoir faire, théorie et pratique, concept et application et bien entendu entre enseignement général et enseignement professionnel. Elle n'est pas aussi marquée chez certains voisins et parfois elle n'existe pas comme en Allemagne et dans les pays scandinaves.

Au moment de l'orientation de fin de la 3<sup>ème</sup> (collège), la hiérarchie entre le lycée général et le lycée professionnel est telle que celui-ci est voué à accueillir des élèves qui sont sélectionnés négativement en raison de leur incapacité à satisfaire les critères scolaires. On s'oriente vers la voie générale, mais lorsqu'il s'agit d'aller en lycée professionnel on est orienté.

Cette orientation concerne davantage les élèves issus de milieux sociaux défavorisés et d'origine étrangère surtout. Le fonctionnement par élimination, par exclusion génère de grandes difficultés dans les lycées professionnels (violence, désintérêt, absenté-

me...) d'autant qu'un nombre important d'élèves vont y suivre des spécialités de formations qu'ils n'ont pas choisies.

Que doit connaître un (e) élève d'aujourd'hui, de l'histoire nationale et universelle, de l'histoire de l'art, de la littérature mais encore du chant, du dessin, des sciences naturelles, de la géographie, dans l'école d'aujourd'hui ?

À vrai dire, les programmes actuels sont exigeants, ils sont jugés par certains élèves étouffants, noyant l'essentiel dans la routine. La tâche des enseignants est toujours de ramener leur enseignement à la clarté et à la simplicité, et sans perdre de vue l'éducation du jugement.

Aujourd'hui chacun le sait, l'école n'a plus la même situation dans la société actuelle qu'il y a trente ans. Actuellement, les élèves sont d'avance « éduqués » (ou déséduqués, selon le point de vue que l'on adopte), en dehors de l'école, par un système de communication dont ils sont les consommateurs privilégiés, à leur insu. L'école est tenue de faire ce qui a été défait par ce bain d'images et de bruits (parfois à tendance communautariste, il ne faut pas le négliger). Elle doit relativiser les idoles, construire l'attention, la concentration, la mémoire, la considération d'autrui. Il faut doter l'élève de cette arrière-boutique -au sens où l'entendait Montaigne- où il puisse prendre du recul vis-à-vis de la grande machine à émotions préfabriquées, de situations victimaires, tsunamis compassionnels et téléthons ethniques. (1)

### Un grand précurseur de l'école : Montaigne (1533-1592)

Humaniste, il apprend le latin qui devient sa langue maternelle. Entre au collège où il apprend le grec, le théâtre, le français, la rhétorique. Il a son bac. Fait des études de droit et de philosophie. En 1568, Montaigne s'enferme dans une tour (Rez-de-chaussée : Chapelle, 1<sup>er</sup> étage : chambre, 2<sup>ème</sup> étage : bibliothèque.) et consacre

son temps à l'étude et à la réflexion. Il voyage alors qu'il est atteint d'une maladie, en Allemagne, Autriche, Italie... Essais : C'est en 1572 que Montaigne rédige les écrits cependant la première édition ne paraît qu'en 1580.

Ses essais contiennent en tout trois livres (107 chapitres) dans lesquels Montaigne examine de nombreux sujets.

Dans un premier temps, il s'agit de réflexions tirées d'écrits anciens (Sénèque, Horace, Platon, Virgile...) ; puis ensuite, d'idées que présente et propose Montaigne.

Dans le chapitre 26 «*De l'institution des enfants*», il écrit à Madame Diane de Foix, Comtesse de Gurson, qui attendait un enfant.

Il propose une «bonne éducation» à la comtesse pour son enfant. Il critique l'éducation traditionnelle basée sur l'apprentissage par cœur.

Dans le chapitre 14 il écrit qu'«*On ne cesse de crier à nos oreilles, comme qui verserait dans un entonnoir*»

Comparaison entre l'apprentissage et un entonnoir = «bourrage de crâne»

«*Qu'il ne lui demande pas seulement compte des mots de sa leçon, mais du sens et de la substance*»

**Montaigne et l'éducation collective :**

«*D'une même leçon, régenter plusieurs esprits de si diverses mesures et formes*» 1.34 antithèses : une / plusieurs et même / diverses.

Montaigne critique l'éducation collective, d'après lui chaque esprit n'apprend pas la même quantité de choses, de la même façon.

L'éducation par le gain :

Il écrivait que *«qui cherche des lettres, non pour le gain ni tant pour les commodités externes (...) habile homme»*.

Les buts de l'éducation refusés par Montaigne sont le gain, la vanité c'est-à-dire tout ce qui pourrait servir pour le futur.

Ce que propose Montaigne comme éducation est une éducation adaptée à chacun. Il disait : *«Il est bon qu'il le fasse trotter (...) pour s'accommoder de sa force»*, il ajoute : «trotter» + «train» = Métaphore cheval / élève.

Montaigne est pour le système du précepteur = un maître pour un élève.

Sur une ouverture d'esprit par soi-même Montaigne écrivait : *«Et qu'il juge du profit de ce qu'il aura fait, non par le témoignage de sa mémoire, mais de sa vie»*.

Le seul but de l'éducation pour Montaigne est de s'enrichir soi-même.

Montaigne et la volonté : Il avance les différentes argumentations suivantes :

Argument d'autorité. Montaigne s'en sert pour appuyer sa proposition d'éducation. Dans un subjonctif ayant valeur d'ordre on peut lire : *«je veux qu'il fasse»*, *«qu'il invente»*, *«qu'il écoute»*.

Les images données par Montaigne :

Les images visant la critique : *«comme qui verserait un entonnoir»*

Comparaison de l'élève avec une oie = idée de *«gavage de savoir»*

*«C'est témoignage de crudité et indigestion que de regorger (...) donné à cuire»*.

Métaphore indigestion / par cœur = critique l'apprentissage par cœur.

Les images illustrant l'éducation que propose Montaigne.

« *Mettre sur la montre (direction d'un cheval)* » ; « *trotter* » ; « *juger* » ; « *allures* »

Métaphore élève / cheval = renvoi à l'apprentissage autonome.

« *Quelques fois lui ouvrant le chemin, quelques fois le lui laissant ouvrir* ».

Métaphore chemin / savoir = renvoi à l'apprentissage autonome.

Pour conclure nous pouvons dire que c'est un texte polémique dans lequel Montaigne remet en cause l'éducation traditionnelle et en propose une autre : système du précepteur.

## L'ÉCOLE ET LA RÉPUBLIQUE

La III<sup>e</sup> République a rendu l'école obligatoire (l'Angleterre en 1870), laïque et gratuite. Elle a mis en place un corps de spécialistes, avec pour mission la recherche de la vérité historique et son inscription dans la légalité républicaine. Ces spécialistes seront chargés de l'enseignement moyennant un salaire versé par l'Etat. Ces historiens devenus professionnels ont pour objectif de produire des connaissances sur le passé, des connaissances non partisanses (2).

La grandeur de l'enseignement et l'intérêt qu'on lui porte résident pour une part, dans une transmission rigoureuse intergénérationnelle des valeurs républicaines assurée à la fois par ceux qui en ont été témoins et des enseignants scrupuleux, tous conscients de la valeur sociale et civique de leur discipline. Ces derniers ne se proclament ni censeurs ni gardiens du temple mais cherchent à revitaliser l'histoire en ramenant au jour tous les pans muets du passé comme le sont encore actuellement les temps de la colonisation et de la décolonisation ou encore de l'esclavage.

Deux principes doivent guider le travail de l'école : le premier est celui de la légitimité des appartenances multiples (familiale, religieuse, régionale, politique...), le deuxième est celui de la hiérarchie de ces appartenances. C'est l'appartenance à la France qui primera sur les autres appartenances légitimes. Nos jeunes ne sont pas en premier lieu, chrétiens, musulmans, juifs, immigrés ou de telle ville, de tel quartier. Ils sont d'abord Français.

### La bataille contre le décrochage scolaire est une priorité européenne

L'abandon scolaire est un phénomène complexe, et sa réduction nécessite un engagement politique fort. Pour le comprendre il est utile voire nécessaire d'analyser les répercussions de l'abandon scolaire sur les personnes, la société, et les économies, en décrire les causes et donner un aperçu des mesures qui sont ou seront prises au niveau de l'Union Européenne (UE) pour traiter le problème. (3)

### L'abandon scolaire : un handicap difficile à surmonter

Le futur de l'Europe dépend en grande partie des jeunes européens par l'intermédiaire de sa stratégie Europe 2020 ; l'UE vise mieux à soutenir les jeunes et à leur permettre de développer pleinement leur talents, dans leur propre intérêt mais également dans celui de l'économie et la société.

L'un des objectifs phare approuvés par le Conseil européen est de réduire le taux d'abandon scolaire à moins de 10% et de garantir qu'au moins 40% de la jeune génération dispose d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou d'un équivalent. (4)

L'amélioration des résultats scolaires des jeunes répond à la fois à l'objectif de « croissance intelligente » en améliorant les niveaux de compétences et à l'objectif de « croissance inclusive » en s'attaquant à l'un des plus importants facteurs de risque de chômage et de pauvreté.

L'une des initiatives phare d'Europe 2020, souligne la nécessité d'améliorer la qualité et l'équité dans l'éducation et la formation, afin de fournir à davantage de jeunes les compétences pour devenir des apprenants tout au long de la vie et la possibilité de faire l'expérience de la mobilité à des fins d'apprentissage. La réduction sensible du nombre de jeunes quittant l'école prématurément est un investissement essentiel non seulement pour l'avenir de chacun de ces jeunes mais également pour la prospérité et la cohésion sociale futures de l'UE en général.

La réduction de l'abandon scolaire ouvre également la voie à la réalisation d'autres objectifs d'Europe 2020. Par son impact direct sur l'employabilité des jeunes, elle contribue à accroître l'intégration sur le marché du travail et donc à atteindre l'objectif phare d'un taux d'emploi de 75 % pour les femmes et les hommes âgés de 20 à 64 ans. Dans le même temps, elle contribue de manière significative à rompre le cycle de la misère qui mène à l'exclusion sociale de tant de jeunes. La réduction de l'abandon scolaire représente donc une mesure essentielle pour atteindre l'objectif visant à réduire de 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté selon les conclusions du Conseil européen du 25-26 décembre 2010.

En 2009, plus de 6 millions de jeunes, 14,4 % de tous les jeunes de 18 à 24 ans, ont quitté l'éducation ou la formation en n'ayant accompli que le premier cycle de l'enseignement secondaire ou un niveau inférieur. Plus inquiétant encore, 17,4 % n'ont suivi qu'un enseignement primaire.

L'abandon scolaire est synonyme de chances perdues pour les jeunes et de perte de potentiel pour la société et l'économie de l'UE dans son ensemble.

Au niveau des individus, les conséquences de l'abandon scolaire influent sur les personnes tout au long de leur vie et réduisent leurs

chances de participer à la vie sociale, culturelle et économique de la société. Elles augmentent leur risque de chômage, de pauvreté et d'exclusion sociale et se répercutent sur les rémunérations perçues au cours de leur carrière et sur leur bien-être et leur santé ainsi que ceux de leurs enfants. En outre, elles réduisent les chances de leurs enfants de réussir à l'école.

Dans un communiqué de presse du 29 octobre 2010, le chômage des jeunes s'élève actuellement à 20 % et l'abandon scolaire y contribue directement. L'employabilité dépend fortement du niveau de qualification atteint.

En 2009, 52 % des jeunes ayant abandonné l'école prématurément dans l'union étaient sans emploi ou exclus du marché de l'emploi. Même lorsqu'ils travaillent, ces jeunes gagnent moins, ont tendance à exercer des emplois plus précaires et sont plus souvent dépendants des aides sociales. Ils participent moins à l'apprentissage tout au long de la vie et donc à des mesures de recyclage. Leur retard scolaire peut représenter un handicap croissant.

Pour l'économie et la société dans leur ensemble, des taux élevés d'abandon scolaire ont des effets à long terme sur l'évolution de la société et sur la croissance économique. Les personnes ayant abandonné l'école prématurément ont tendance à moins participer aux processus démocratiques et sont des citoyens moins actifs. L'innovation et la croissance se fondent sur une main-d'œuvre compétente, non seulement dans les secteurs de haute technologie mais également dans l'ensemble de l'économie.

L'initiative phare d'Europe 2020 intitulée « une stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois » insiste sur la nécessité de mieux armer les personnes en leur permettant de développer leurs compétences tout au long de la vie, et d'améliorer la participation au marché du travail. Le fait de réduire de seulement un point de pourcentage le taux européen moyen d'abandon scolaire permet-

trait à l'économie européenne de disposer chaque année de presque un demi million supplémentaire de jeunes travailleurs qualifiés potentiels.

Depuis 2000, le taux européen moyen d'abandon scolaire a diminué de 3,2 points de pourcentage, mais les progrès ont été insuffisants pour atteindre l'objectif de réduction de 10 % pour 2010 initialement adopté par le conseil. En outre, cette moyenne masque des disparités importantes entre les Etats membres. Sept Etats membres ont déjà atteint l'objectif de 10 %, alors que trois autres ont des taux supérieurs à 30 %. Eu égard à la performance relative des Etats membres, il existe toutefois des raisons d'être optimiste : depuis 2000, tous sauf trois ont réduit leurs taux d'abandon scolaire, certains de manière très significative. (5)

## LES MOTIFS DU DÉCROCHAGE

Les raisons pour lesquelles les jeunes quittent prématurément l'éducation ou la formation dépendent fortement des individus. Toutefois, il est possible de déterminer certaines caractéristiques récurrentes. L'abandon scolaire est fortement lié au handicap social et à un milieu peu instruit. Les enfants de parents à bas niveau d'éducation et issus de milieux socialement défavorisés sont plus susceptibles que les autres jeunes de quitter l'éducation ou la formation avant la fin du deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

Certains groupes dans la société sont particulièrement touchés par l'abandon scolaire, notamment les personnes issues des milieux socio-économiques les plus pauvres et des groupes vulnérables, comme les jeunes provenant de l'assistance publique, les personnes souffrant de handicaps physiques ou mentaux ou ayant d'autres besoins spécifiques en matière d'éducation (SEN). Les jeunes issus de l'immigration étant souvent concentrés dans des groupes socio-économiques défavorisés, leur taux moyen d'abandon scolaire est le

double de celui des jeunes autochtones (26 % contre 13,1 % en 2009). Ce taux est encore plus élevé pour les populations roms, qui ont tendance à compter parmi les membres de la société les plus socialement exclus.

Ces groupes ont tendance à pâtir d'un soutien familial plus faible, à subir une discrimination dans le système éducatif et à disposer d'un accès plus limité aux possibilités d'apprentissage formelles et informelles en dehors de la scolarité obligatoire.

L'abandon scolaire est influencé par des facteurs éducatifs, des situations individuelles et des conditions socio-économiques. Plutôt que d'un événement isolé, il s'agit d'un processus. Celui-ci débute souvent dès l'enseignement primaire, avec les premiers échecs scolaires et une distanciation croissante vis-à-vis de l'école.

Les transitions entre écoles et entre différents niveaux d'éducation sont particulièrement difficiles pour les élèves menacés de décrochage scolaire. Les inadéquations entre les programmes d'éducation et de formation et les besoins du marché du travail peuvent augmenter le risque d'échec scolaire puisque les élèves disposent de perspectives limitées dans le parcours éducatif qu'ils ont choisi. Souvent, les systèmes d'éducation et de formation ne fournissent pas un soutien suffisamment ciblé pour que les élèves puissent surmonter leurs difficultés émotionnelles, sociales ou éducatives et poursuivre leur éducation ou leur formation.

S'adapter aux différents styles d'apprentissage des élèves et aider les enseignants à répondre aux besoins variables de groupes d'élèves dotés de capacités diverses représente toujours un défi pour les écoles. Des systèmes d'apprentissage personnalisés et flexibles sont particulièrement importants pour les élèves qui préfèrent « l'apprentissage par la pratique » et qui trouvent leur motivation dans les formes actives d'apprentissage.

L'abandon scolaire soulève également des questions d'égalité des sexes qui requièrent plus d'attention. Dans l'UE, 16,3 des garçons quittent l'école prématurément, contre 12,5 % des filles. Dans l'enseignement obligatoire, les garçons ont tendance à rencontrer plus de difficultés que les filles pour s'adapter à l'environnement scolaire et ont généralement des résultats plus faibles. Ils sont surreprésentés parmi les élèves handicapés (61 %) et ont une plus grande propension à souffrir de problèmes émotionnels et comportementaux, ou à rencontrer des difficultés d'apprentissage spécifiques (65 %). (6)

Les Etats membres font face à différents défis concernant l'abandon scolaire. Dans certains d'entre eux, l'abandon scolaire est un phénomène majoritairement rural fréquent dans les régions excentrées et qui peut être lié à un accès insuffisant à l'éducation. Dans d'autres Etats membres, l'abandon scolaire touche surtout les zones défavorisées des grandes villes. Certains marchés régionaux et saisonniers de l'emploi (par exemple le tourisme ou la construction) peuvent pousser les jeunes à quitter l'école pour des emplois peu qualifiés offrant peu de perspectives. La disponibilité de ces emplois et la perspective de gagner de l'argent plus tôt, pour améliorer la situation économique de la famille ou gagner en indépendance, incitent de nombreux jeunes à quitter prématurément l'éducation ou la formation. Certains pays sont confrontés à des niveaux élevés d'abandon scolaire dans certains filières professionnelles, alors que d'autres enregistrent, par exemple, des niveaux plus faibles dans les filières d'apprentissage.

Il convient de prendre en compte toutes ces conditions dans le soutien des élèves menacés de décrochage scolaire. Toutefois, seuls quelques Etats membres appliquent une stratégie cohérente et globale pour réduire l'abandon scolaire. De nombreuses initiatives contre ce phénomène ne sont pas suffisamment liées à d'autres mesures visant les jeunes. Bien souvent, on constate également

l'absence d'une analyse solide des problèmes spécifiques au sein d'une région ou d'un groupe cible.

### Comment y remédier ?

Les stratégies de lutte contre l'abandon scolaire doivent s'appuyer sur une analyse des spécificités nationales, régionales et locales du phénomène.

Les données devraient permettre d'analyser les principales causes de l'abandon scolaire pour différentes catégories d'élèves, régions, localités ou écoles particulièrement touchées par le phénomène. De fortes disparités entre les niveaux de décrochage scolaire peuvent révéler des problèmes structurels dans certaines zones géographiques ou certaines filières éducatives.

La conception des stratégies doit reposer sur des informations précises, de façon à mieux cibler les mesures ; un système de suivi de l'évolution de l'abandon scolaire peut contribuer à l'adaptation constante des stratégies, sur la base d'informations telles que les raisons individuelles liées à l'abandon de l'éducation ou de la formation.

### Numéros d'étudiant individuels

En 1997, le Royaume-Uni a introduit le « numéro d'élève unique » « unique pupil number » - UPN, qui offre une précieuse source d'analyse et aide à cibler plus efficacement la politique scolaire, également dans des domaines autres que l'abandon scolaire. D'autres pays ont introduit des « numéros d'éducation individuels », des collectes de données basées sur des données relatives à chaque élève ou des registres d'étudiants nationaux (par exemple les Pays-Bas, l'Allemagne et l'Italie). Pour les Pays-Bas, l'introduction du « numéro d'éducation individuel » et la surveillance en ligne de l'abandon scolaire sont considérés comme les principaux facteurs de réussite dans la réduction du phénomène.

Les politiques globales de lutte contre l'abandon scolaire devraient mettre l'accent sur la prévention, l'intervention et la compensation.

### Les politiques préventives

La prévention a pour but d'éviter l'instauration des conditions susceptibles de favoriser le déclenchement de processus aboutissant au décrochage scolaire. Un renforcement de la participation à une éducation et un accueil préscolaires de bonne qualité a été reconnu comme l'une des mesures les plus efficaces pour fournir un bon départ aux enfants de développer leur résilience. Toutefois, il convient d'améliorer l'accès à l'éducation et aux services d'accueil préscolaires de qualité. D'autres mesures préventives concernent le soutien linguistique systématique des élèves issus de l'immigration, une politique de déségrégation active qui améliore la diversité sociale, ethnique et culturelle dans les écoles, permet un meilleur apprentissage par les pairs et favorise l'intégration, ou encore le soutien ciblé aux écoles défavorisées. D'autres obstacles potentiels à la réussite du parcours scolaire peuvent être éliminés par l'augmentation de la perméabilité des parcours éducatifs et par l'amélioration de la qualité et du statut des filières d'enseignement professionnel.

Les politiques de déségrégation visent à modifier la composition sociale des écoles « défavorisées » et à améliorer le niveau d'instruction des enfants issus de milieux socialement défavorisés et à bas niveaux d'éducation. Des programmes de déségrégation active en Hongrie et en Bulgarie ont amélioré, au niveau régional, les résultats scolaires des élèves roms en soutenant les écoles qui intègrent les élèves roms et favorisent dans le même temps la qualité scolaire, notamment par des activités périscolaires et un soutien scolaire ciblé.

Les mesures de discrimination positive comme les zones d'éducation prioritaires (Chypre) et les programmes qui apportent un

soutien ciblé aux écoles dans les zones défavorisées (France, Espagne) améliorent l'offre pédagogique des établissements concernés, fournissent un soutien supplémentaire à leurs élèves et créent des environnements d'apprentissage novateurs adaptés à leurs besoins spécifiques. Les mesures de discrimination positive sont souvent combinées à une mise en réseau active et à une coopération étroite entre les écoles concernées.

Les parcours éducatifs flexibles combinant l'enseignement général, la formation professionnelle et une première expérience professionnelle pratique sont destinés aux élèves qui pourraient être découragés par des résultats scolaires faibles et souhaiteraient commencer à travailler le plus tôt possible. Ces parcours leur permettent de continuer simultanément à suivre un enseignement général. Plusieurs Etats membres (par exemple le Luxembourg, l'Italie et le Danemark) ont eu recours à ce système pour aider des élèves qui ne suivaient plus d'études à obtenir un diplôme de fin d'études tout en acquérant une expérience professionnelle précieuse et motivante. (7)

L'intervention s'attaque aux difficultés émergentes à un stade précoce et vise à empêcher ces dernières de provoquer un décrochage scolaire. Les mesures d'intervention peuvent être centrées sur l'ensemble de l'école ou de l'organisme de formation où peuvent s'adresser individuellement à des élèves risquant d'abandonner l'éducation ou la formation. Les mesures concernant l'ensemble de l'école visent à améliorer le climat scolaire et la création d'environnements d'apprentissage favorables.

Des systèmes d'alerte rapide et une meilleure coopération avec les parents peuvent constituer une forme efficace d'aide aux élèves à risque. En outre, la mise en réseau avec des interventions en dehors de l'école et l'accès aux réseaux d'aide locaux s'avère hautement efficaces pour apporter les soutiens adéquats. Les mesures centrées sur les élèves sont axées sur le parrainage et le tutorat, les métho-

des d'apprentissage personnalisées, une meilleure orientation et un soutien financier, par exemple des allocations scolaires. Les organismes chargés du marché de l'emploi devraient également s'occuper davantage de l'orientation professionnelle des jeunes.

Les écoles sont des « communautés d'apprentissage » qui adoptent une conception, des valeurs fondamentales et des objectifs communs en matière de développement scolaire. Elles accroissent ainsi l'engagement des élèves, des enseignants, des parents et des autres parties prenantes et soutiennent la qualité et le développement des établissements.

Les « communautés d'apprentissage » poussent les enseignants et les élèves à chercher à s'améliorer et à s'approprier leurs processus d'apprentissage. Elles créent également des conditions favorables pour réduire l'abandon scolaire et pour aider les élèves menacés de décrochage scolaire.

La mise en réseau avec les intervenants extérieurs à l'école permet aux écoles de mieux soutenir les élèves et de s'attaquer à toute une gamme de problèmes qui mettent les enfants en difficulté, y compris la consommation d'alcool ou de drogues, le manque de sommeil, les violences physiques et les traumatismes. Des programmes tels que le *School Completion Programme* (programme d'achèvement de la scolarité) en Irlande favorisent fortement les approches intercommunautaires et intersectorielles. Les écoles sont en liaison avec les agences pour la jeunesse, les services sociaux, les agences de développement local, les équipes spéciales de lutte contre la drogue, etc.

Une plus forte implication des régions dans l'élaboration de mesures de lutte contre l'abandon scolaire, par l'octroi d'un soutien financier et la mise en œuvre de mesures d'incitation, s'est révélé être une stratégie payante dans certains pays, notamment aux Pays-Bas. Les municipalités, écoles et établissements d'accueil peuvent eux-mêmes

mes décider des mesures à mettre en œuvre. Par l'intermédiaire des administrations locales, les écoles peuvent également faire appel aux services d'établissements d'accueil, à la police et aux autorités judiciaires.

Les écoles ouvertes, comme *les scuole aperte à Naples* (Italie), visent à lutter contre le désengagement des élèves en organisant un large éventail de projets en collaboration avec la société civile locale. Les activités sont organisées en dehors des heures d'école et sont ouvertes à tous les enfants, y compris ceux qui ont déjà abandonné l'enseignement ordinaire. Elles représentent un moyen de réinsérer ces enfants, ainsi que de nombreux autres qui étaient menacés de décrochage.

Les mesures de compensation offrent des opportunités d'éducation et de formation aux élèves qui sont sortis du système d'enseignement et de formation. Elles peuvent prendre la forme d'aides financières ou d'autres types de soutiens et visent à favoriser la réinsertion des jeunes dans l'enseignement ordinaire ou à proposer une « seconde chance ». Les approches fructueuses dans les dispositifs de la deuxième chance diffèrent donc considérablement de ceux des écoles ordinaires en s'attaquant aux difficultés rencontrées par les élèves dans l'enseignement général. Toutefois, il a été démontré que la prévention de l'abandon scolaire a de meilleurs résultats que la compensation des effets négatifs liés à cet abandon. L'expérience de l'échec, le manque de confiance en soi en matière d'apprentissage et la multiplication des problèmes sociaux, émotionnels et éducatifs qu'entraîne un abandon scolaire réduisent les chances d'obtenir une qualification et d'achever des études avec succès. (8)

La reprise d'une scolarité ordinaire nécessite souvent une période de transition entre un précédent échec scolaire et un nouveau départ plus réussi. Les programmes durent de trois mois à un an, en fonction des attentes et de la motivation des participants. En rai-

son des problèmes multidimensionnels complexes rencontrés par le groupe cible, il convient d'appliquer des méthodes alternatives de pédagogie et de conseil pour aider les participants à réintégrer un enseignement ou une formation. L'un des facteurs de réussite est la mise à disposition d'un environnement d'apprentissage individualisé et favorable et l'application d'une méthode flexible adaptée aux besoins de chaque jeune. Des programmes tels que le « projet d'apprentissage pour jeunes adultes » en Slovénie, les classes de transition en France ou les centres SAS en Belgique offrent la possibilité aux jeunes à risque de reprendre progressivement confiance en eux, de rattraper leur retard et de réintégrer l'enseignement ordinaire.

Trop souvent, les projets et initiatives visant à réduire l'abandon scolaire existent parallèlement, sans lien avec d'autres initiatives. En dépit des succès, l'impact de ces projets et initiatives reste trop souvent local ou régional. Compte tenu de l'urgence qu'il y a à réduire l'abandon scolaire, il convient avant tout de passer de mesures individuelles à l'introduction d'une politique globale contre l'abandon scolaire. Les éléments d'une telle politique doivent être adaptés à la situation concrète au sein de l'Etat membre.

Les expériences des Etats membres, les données comparatives et la recherche analytique suggèrent que la nature intersectorielle de la collaboration et la globalité de l'approche constituent des aspects essentiels de politiques efficaces. L'abandon scolaire ne concerne pas uniquement l'école, et ses causes doivent être combattues dans toute une gamme de politiques concernant la protection sociale, la jeunesse, la famille, la santé, les communautés locales, l'emploi et l'éducation. Des concepts pédagogiques élargis, tels que l'éducation culturelle, la coopération avec les entreprises ou d'autres intervenants extérieurs à l'école et le sport, peuvent également jouer un rôle important dans la réduction de l'abandon scolaire par la promotion de la créativité, de nouvelles manières de penser, du dialogue inter-culturel et de la cohésion sociale.

## COMPARAISON DES MÉTHODES PRATIQUÉES POUR LUTTER CONTRE LES DÉCROCHAGES (9)

### L'Allemagne :

Les services d'orientation dans les écoles et le service psychologique scolaire sont organisés de manière transversale au niveau des collectivités locales. Dans les cas d'absence injustifiée et de décrochage scolaire avéré, une coopération rapprochée s'opère entre les écoles, le service d'assistance sociale de jeunesse et d'autres institutions. De plus le programme « refus scolaire-la deuxième chance » soutient les jeunes à risque dans leur retour dans le système scolaire général

### L'Espagne :

Le nouveau « plan scolaire 2.0 » vise à réduire le nombre de décrocheurs scolaires en introduisant les TICE à l'école. L'idée est que tous les élèves de 10 ans aient leur propre PC portable et la formation appropriée pour l'utiliser.

Des séances de conseils en face-à-face ont principalement lieu dans les départements de conseils des collèges d'enseignement général publics. Les écoles avec un haut pourcentage d'échec scolaire bénéficient de programmes spéciaux. Il existe aussi des programmes alternatifs pour les élèves qui ne peuvent pas achever les deux dernières années d'enseignement secondaire obligatoire.

### Les Pays- Bas :

Aux Pays-Bas, le sujet du décrochage est abordé selon une approche intégrée à travers le programme « lutter contre le décrochage », qui place l'orientation en son cœur (fournir la meilleure orientation professionnelle et des informations qui aident les étudiants à choisir la filière d'étude la plus juste). Les Pays-Bas ont également développé des programmes « sur mesure » pour les décrocheurs scolaires âgés de 18 à 23 ans en prenant en compte « les compé-

tences acquises ailleurs » et en concluant des conventions avec de grandes entreprises afin d'aider ces élèves à obtenir une qualification de base. L'engagement des professionnels dans les territoires (écoles, collectivités locales et services de jeunesse, milieux économiques, etc.) est ici essentielle pour une attaque ciblée sur le taux des décrocheurs scolaires.

### **Le Royaume Uni :**

La loi de responsabilisation des parents a été promulguée en 1998 avec l'arrivée au pouvoir du *New Labour*. Donnant lieu à un jugement civil initial, le jugement devient pénal dès lors que les parents ne se plient pas aux décisions de justice.

Des *parenting orders* (ordonnances parentales) qui peuvent être appliquées à des enfants entre 10 et 17 ans condamnés pour des délits, mais également en cas d'absentéisme scolaire, ont été mises en place en Angleterre et aux Pays de Galles. Elles prévoient un suivi hebdomadaire ou un soutien sur une période de trois mois, afin d'accompagner les parents dans le contrôle de leurs enfants et de les aider à mieux les éduquer.

Le refus d'exécution des décisions de justice est susceptible d'entraîner une amende allant jusqu'à 1000 livres. Les *parenting programs* reposent quant à eux sur une base volontaire, des injonctions à comparaître pouvant néanmoins être adressées aux parents.

### **Une nécessaire coopération entre les Etats européens**

Dans le cadre de la stratégie Europe 2020, les Etats membres ont convenu au plus haut niveau politique de fixer des objectifs nationaux pour la réduction de l'abandon scolaire, en tenant compte de la situation de départ et de la réalité nationale de chaque Etat membre. Les Etats membres intégreront la question de l'abandon scolaire à leurs programmes nationaux de réforme (PNR), en décrivant les stratégies et actions qu'ils entendent mettre en œuvre pour attein-

dre les objectifs nationaux. Les objectifs nationaux sur la réduction des taux d'abandon scolaire favorisent l'élaboration de mesures en la matière et accentueront la pression en faveur de politiques efficaces et efficaces. Le travail de compte rendu sur les objectifs nationaux d'Europe 2020, par l'intermédiaire des enquêtes annuelles sur la croissance, donnera plus de poids au suivi de l'efficacité des politiques, de leurs succès et de leurs faiblesses.

Le cadre stratégique pour la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation, « Education et formation 2020 », ses instruments et ses mécanismes de compte rendu soutiendront la mise en œuvre de politiques efficaces et efficaces de lutte contre l'abandon scolaire. Il constituera une plateforme permettant de faire apparaître les progrès réalisés par les Etats membres, qui sera appuyée par la disponibilité de statistiques solides et comparables via Eurostat.

Afin de mieux soutenir les Etats membres dans l'élaboration de politiques nationales efficaces et efficaces pour lutter contre l'abandon scolaire, plusieurs mesures et instruments, offrant une approche globale face à ce défi à multiples facettes, seront mises en place :

- La proposition de recommandation du Conseil concernant les politiques de réduction de l'abandon scolaire, accompagnée d'un document de travail des services de la commission, vise à aider les Etats membres à innover et à mettre au point des stratégies ayant un impact important et un rapport coûts -bénéfices satisfaisant. Il est proposé que la recommandation fixe un cadre européen commun pour des politiques performantes et efficaces de lutte contre l'abandon scolaire d'ici à 2012, conformément à leurs objectifs nationaux.
- La prochaine communication de la Commission sur l'éducation et l'accueil de la petite enfance, qui sera adoptée en 2012, soulignera le fait que les systèmes d'éducation et d'accueil des jeunes enfants peuvent contribuer à poser les bases de l'apprentissage tout au long

de la vie comme meilleur moyen de lutter contre les inégalités par l'éducation, et donc à prévenir efficacement un bon nombre d'abandons scolaires. La communication définira des points clés pour le renforcement de la qualité et de l'accès à l'éducation et à l'accueil de la petite enfance.

- La commission a présenté en décembre 2012 une communication sur une nouvelle stratégie européenne pour l'intégration destinée à appuyer les politiques des Etats membres en matière d'intégration. Afin d'améliorer les résultats scolaires des élèves issus de l'immigration, la nécessité de lutter contre l'abandon scolaire devrait également être prise en compte dans ce contexte.

- L'enseignement et la formation professionnels (EFP) peuvent constituer des instruments de choix pour éviter la sortie précoce des jeunes du système d'enseignement. A la suite à la communication de la commission intitulée « Donner un nouvel élan à la coopération européenne en matière d'enseignement et de formation professionnels pour appuyer la stratégie Europe 2020 », les ministres de l'éducation se sont entendus sur une stratégie ambitieuse de modernisation de l'EFP, qui inclut une action spécifique visant à réduire la sortie prématurée de l'éducation ou de la formation professionnelle.

Un critère de référence pour mesurer l'employabilité des jeunes sera proposé par la Commission fin 2013. L'augmentation de l'employabilité des jeunes est essentielle à l'amélioration de leurs perspectives d'emploi et de leur future carrière, et donc à leur totale implication dans l'éducation et la formation. Le critère de référence offrira de meilleures possibilités de contrôler la situation et de soutenir l'échange de bonnes pratiques et d'expériences des Etats membres.

Afin de cibler plus efficacement l'élaboration de mesures et d'accélérer le processus d'apprentissage mutuel, un groupe de décideurs au niveau européen, représentant différents Etats membres,

accompagnera la mise en œuvre de la recommandation du Conseil et soutiendra la Commission et le Conseil dans le suivi des évolutions dans les Etats membres et au niveau européen. Le groupe aidera à déterminer des mesures et pratiques efficaces pour faire face aux défis communs des Etats membres, soutenir l'échange d'expériences et contribuer à la formation de recommandations politiques mieux ciblées.

En outre, les débats ministériels et les discussions officielles de haut niveau se poursuivront et des événements à haute visibilité tels que les conférences de la commission ou de la présidence continueront à être organisés. Ils contribueront de manière importante aux discussions en cours et favorisent l'adoption de nouvelles stratégies et mesures efficaces et mettent en place des fonds structurels européens notamment le Fonds social européen et le fond européen de développement régional. Les débats, discussions et conférences permettront de faire apparaître les bonnes pratiques dans les Etats membres et d'améliorer la compréhension des différences entre les performances nationales par rapport aux objectifs, et donc de soutenir les Etats membres dans leurs efforts. (10)

## CONCLUSION

Pour conclure nous pouvons dire que le décrochage est un processus qui conduit un jeune en formation initiale à se détacher du système de formation jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu un diplôme (11).

En France, un décrocheur est un jeune qui quitte prématurément un système de formation initiale sans avoir obtenu le diplôme de niveau V (BEP ou CAP) ou de niveau supérieur.

Les raisons pour lesquelles les jeunes quittent prématurément l'éducation ou la formation dépendent fortement des individus. Toutefois, il est possible de déterminer certaines caractéristiques récurrentes comme nous avons tenté de le démontrer dans cet article.

Plutôt que d'un évènement isolé, il s'agit d'un processus. Celui-ci débute souvent dès l'enseignement primaire, avec les premiers échecs scolaires et une distanciation croissante vis-à-vis de l'école. Les transitions entre écoles et entre différents niveaux d'éducation sont particulièrement difficiles pour les élèves menacés de décrochage scolaire. C'est pour ces raisons (entre autres) que l'UE a déclaré que le décrochage scolaire est sa priorité.

La lutte contre l'abandon scolaire est une préoccupation essentielle à la stratégie Europe 2020.

- Le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie et les programmes connexes pour la recherche et l'innovation seront plus intensivement utilisés pour soutenir l'expérimentation et les approches innovantes en matière de réduction de l'abandon scolaire. Cela permettra l'échange d'expériences et de bonnes pratiques au niveau des organismes d'enseignement et de formation et favorisera le développement de mesures de soutien efficaces et efficaces pour les élèves menacés de décrochage scolaire.

Les priorités de financement pour 2012 comprennent la réduction de l'abandon scolaire, l'amélioration de l'apprentissage des élèves issus de l'immigration et la valorisation de l'égalité des sexes et des méthodes d'enseignement inclusives.

- Les fonds structurels européens, notamment le Fonds social européen et le Fonds européen de développement régional, constituent de très importantes sources de financement des mesures prises au niveau national et régional pour la réduction de l'abandon scolaire. Le cadre politique européen commun contenu dans la recommandation du Conseil rendra les investissements au titre des Fonds structurels européens plus précis et plus rigoureux et renforcera donc leur rapport coût-efficacité dans la lutte contre l'abandon scolaire.

## NOTES

1- Pour beaucoup de parents étrangers, l'école représente une attaque de leurs représentations, une attaque, tellement forte qu'ils adoptent une attitude méfiante envers cette institution. Eux qui jadis auraient magnifié d'ordinaire l'école et adopté une position de fascination à l'égard des enseignants. C'est ce changement de repères qui est dérangentant pour ces parents. Les étapes sont brouillées et les espaces sont mal définis. On passe alors de la sphère privée (transmission, famille, éducation de l'enfant, transmission...) à la sphère publique (école, rapports avec l'administration scolaire, avec l'assistance sociale...) In «*Les élèves et leurs implications dans l'histoire*», 140 p. L'Harmattan, Paris, 2010.

2- Conclusions du Conseil européen des 25 et 26 mars 2010.

3- Eurostat, Enquête sur les forces de travail (EFT), 2010

4- Eurostat, communiqué de presse 162/2010, 29 octobre 2010.

5- Conclusions du Conseil européen des 25 et 26 mars 2010.

6- GHK (2005), *Study on Early Leavers, Final Report*, p. 77 Sally Kendal, Kay Kinder (2005), *Reclaiming those disengaged from education and learning-a European Perspective*, p. 15.

7- Tous les exemples de politiques sont tirés du document de travail de la Commission intitulé *Reducing Early School Leaving (SEC(2011)96)*. Celui-ci contient des informations supplémentaires sur les exemples de politiques ainsi que des informations plus détaillées sur l'abandon scolaire, ses causes et les stratégies qui contribuent à réduire le phénomène de façon satisfaisante.

8- Active inclusion of young people with disabilities or health problems. Background paper, Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, 2010.

9- Ministère de l'Éducation nationale- Programme national de réforme français, 2011.

10- Eurostat, EFT, 2010.

11- Dans certains quartiers, l'itinéraire de l'enfant qui a réussi est celui de l'isolement. Traité d'«*intello*» de «*traître*» de «*bouffon*» dans le quartier, il vit douloureusement cette situation de rejet. Les jeunes du quartier pensent que si ce dernier a réussi c'est parce qu'il est vendu, car il s'est identifié aux français. En conséquence on provoque chez lui un sentiment de culpabilité.

Un mouvement d'éloignement et de séparation s'effectue entre celui-ci et son groupe d'origine, le quartier qui valorise l'échec scolaire. Dans un souci d'une stratégie identitaire, l'identification et la loyauté aux quartiers poussent certains élèves au suicide scolaire à seule fin de réintégrer leur groupe d'appartenance. In « les élèves et leurs implications dans l'histoire » op cit.

## BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- Actes de la journée d'études du 22 janvier 1997, L'intégration, une mission pour l'école,
- BRAUN (Frank), *Schulabbruche und Ausbildungslosigkeit*, Munich, 2007
- Commission européenne- Représentation en France. Secteur communication/partenariat et Réseaux.
- Conclusions du Conseil européen des 25 et 26 mars 2010.
- Diversité (revue), CNDP-CRDP, n° 162, septembre 2010.
- Eurostat, enquête sur les forces de travail (EFT), 2010
- Ministère de l'Education nationale, programme national de réforme français 2011, DARES
- SAIDI (Hedi), *les élèves et leur implication dans l'histoire*, l'Harmattan, 2010.

## ANNEXE 1

(Sources : Commission européenne - Représentation en France - Secteur communication / Partenaires et réseaux)

## RECOMMANDATION DU CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

relative à la réduction de l'abandon scolaire

Considérant ce qui suit :

① Il est essentiel de réduire l'abandon scolaire pour atteindre plusieurs grands objectifs de la stratégie Europe 2020. Cette réduction répond à la fois à l'objectif de « croissance inclusive » en s'attaquant à l'un des plus importants facteurs de risque de chômage et de pauvreté. Par conséquent, l'un des grands objectifs de la stratégie Eu-

rope 2020 est de réduire le taux d'abandon scolaire, qui s'élevait à 14,4 % en 2009, à moins de 10 % d'ici l'année 2020. Les Etats membres se sont engagés à fixer des objectifs nationaux tenant compte de leur situation de départ respectives et de leur contexte national.

(2) Les lignes directrices intégrées pour la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 invitent les Etats membres à tout mettre en œuvre pour prévenir l'abandon scolaire.

(3) L'initiative phare « Une plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale » établi un cadre d'action en faveur de la cohésion sociale et territoriale, en visant en particulier à rompre le cercle vicieux de l'inégalité et à renforcer les mesures préventives. Elle répond à l'objectif phare d'Europe 2020 visant à sortir au moins 20 millions de personnes de la pauvreté et de l'exclusion sociale au cours de la prochaine décennie.

(4) « Jeunesse en mouvement », l'une des initiatives phare de la stratégie Europe 2020, a pour objectif de « renforcer la performance et l'attractivité internationale des établissements d'enseignement supérieur européens et d'accroître la qualité globale de tous les niveaux d'éducation et de formation au sein de l'UE, combinant excellence et équité, en promouvant la mobilité des étudiants et des apprentis, et d'améliorer la situation des jeunes face à l'emploi ».

(5) Dans ses conclusions de mai 2003 adoptant le programme de travail « Education et formation 2010 », le Conseil a indiqué qu'il fallait parvenir, pour 2010, à un taux moyen de jeunes quittant prématurément l'école inférieur à 10 %, en définissant la catégorie des jeunes quittant prématurément l'école comme les personnes de 18 à 24 ans ayant achevé l'enseignement secondaire du premier cycle ou moins et ne poursuivant ni études, ni formation. L'objectif n'a pas été atteint ; Actuellement, un jeune sur sept quitte l'éducation ou la formation avant d'avoir achevé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

(6) Les causes de l'abandon scolaire sont très différentes d'un pays à l'autre et au sein même des régions. Il convient d'ajuster les politiques de réduction du décrochage scolaire à la situation spécifique d'une région ou d'un pays ; il n'existe pas de solution unique pour tous les Etats membres.

(7) En dépit des différences entre les pays et les régions, il apparaît clairement dans tous les Etats membres que les groupes défavorisés et vulnérables sont davantage touchés. En outre, les jeunes ayant des besoins spécifiques en matière d'éducation sont surreprésentés chez les personnes quittant prématurément l'éducation ou la formation. Non seulement le décrochage scolaire résulte du handicap social, mais il perpétue aussi le risque d'exclusion sociale.

(8) Dans ses conclusions du 26 novembre 2009 sur l'éducation des enfants issus de l'immigration, le Conseil a noté que, s'il est vrai qu'un grand nombre d'enfants issus de l'immigration réussissent leur scolarité, les élèves issus de l'immigration sont généralement susceptibles de quitter l'école prématurément. Pour les immigrants, le taux moyen d'abandon scolaire dans l'UE est le double de celui de celui des élèves autochtones. Les données disponibles indiquent que l'abandon scolaire est encore plus élevé dans la population rom.

(9) Dans ses conclusions du 22 mai 2008 sur l'éducation et la formation des adultes, le conseil reconnaît le rôle que l'éducation et la formation des adultes joue dans la lutte contre l'abandon scolaire en offrant une seconde chance à ceux qui arrivent à l'âge adulte sans posséder de qualification, en mettant particulièrement l'accent sur les compétences de base, les compétences dans le domaine des technologies de l'information et l'apprentissage des langues.

(10) La résolution de Conseil du 15 novembre 2007 sur les compétences nouvelles pour des emplois nouveaux a souligné la nécessité de relever le niveau de compétences général, en accordant la priorité à l'éducation et à la formation des personnes exposées au

risque d'exclusion économique et sociale, notamment les jeunes en décrochage scolaire. Elle a également souligné la nécessité d'offrir aux demandeurs d'emploi des services d'orientation professionnelle et des programmes de formation individualisés et de développer la validation des acquis pédagogiques obtenus dans le cadre de l'éducation et de la formation formelles, non formelles et informelles.

(11) Dans ses conclusions de mai 2011 sur la dimension sociale de l'éducation et de la formation, le Conseil a estimé que, pour réussir, la prévention de l'abandon scolaire précoce devait s'appuyer sur une meilleure connaissance des groupes présentant un risque de décrochage au niveau local, régional et national, ainsi que sur des systèmes permettant d'identifier rapidement les jeunes qui courent ce risque. En outre, le Conseil a conclu qu'il fallait mettre en œuvre des stratégies trans-sectorielles globales visant les différents facteurs de décrochage au moyen d'actions au niveau des écoles et du système dans son ensemble.

(12) Les réformes de l'éducation mettent du temps à produire leurs effets. Pour parvenir à un abaissement des taux d'abandon scolaire dans la prochaine décennie et atteindre l'objectif d'Europe 2020, il convient de mettre en œuvre au plus tôt des stratégies trans-sectorielles globales de réduction de l'abandon scolaire.

(13) La mise en place d'un cadre européen commun pour des stratégies globales en matière de réduction de l'abandon scolaire peut aider les Etats membres à réexaminer les politiques existantes, à élaborer leurs programmes nationaux de réforme au titre de la stratégie Europe 2020, à innover et à mettre au point des nouvelles stratégies ayant un impact élevé et présentant un bon rapport coûts-bénéfices satisfaisant. Ce cadre peut également fournir une base de collaboration par l'intermédiaire de la méthode ouverte de coordination et un élément de référence pour l'utilisation des instruments de financement de l'UE.

**Recommande aux Etats membres :**

De recourir au cadre établi à l'annexe de la présente recommandation pour :

1. déterminer les principaux facteurs conduisant à l'abandon scolaire et surveiller les caractéristiques du phénomène au niveau national, régional et local, en tant que condition préalable à l'élaboration de politiques ciblées et fondées sur des éléments concrets ;
2. adopter d'ici la fin 2012 des stratégies globales de réduction de l'abandon scolaire et garantir leur mise en œuvre, conformément aux objectifs nationaux d'Europe 2020 ; ces stratégies devraient inclure des mesures de prévention, d'intervention et de compensation ;
3. veiller à ce que ces stratégies comportent des mesures adaptées aux groupes présentant un risque accru de décrochage scolaire dans l'Etat membre concerné, par exemple les enfants de milieux défavorisés sur le plan socioéconomique, issus de l'immigration ou d'origine rom, ou encore ayant des besoins spécifiques en matière d'éducation ;
4. veiller à ce que ces stratégies portent à la fois sur l'enseignement général et sur l'enseignement et la formation professionnels, ainsi que sur les enjeux spécifiques aux deux catégories ;
5. l'abandon scolaire étant un phénomène complexe qui ne peut être résolu uniquement par l'éducation et la formation, intégrer des mesures favorisant la réduction des taux d'abandon scolaire dans toutes les politiques visant les enfants et les jeunes et coordonner les activités entre différents secteurs politiques et différentes parties prenantes afin d'aider les personnes présentant un risque de décrochage scolaire, y compris celles qui ont déjà abandonné le système scolaire.

Il invite la commission à :

1. contribuer aux efforts des Etats membres en surveillant les évolutions dans l'ensemble des pays de l'Union afin de déterminer les tendances en la matière ;
2. soutenir l'élaboration de stratégies nationales et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, et à faciliter un apprentissage par les pairs efficace entre les Etats membres, concernant des mesures de réduction de l'abandon scolaire et d'amélioration des résultats scolaires des enfants issus de groupes présentant des risques de décrochage scolaire ;
3. intégrer des mesures qui soutiennent la réduction des taux d'abandon scolaire dans toutes les actions pertinentes de l'UE visant les enfants et les jeunes ;
4. soutenir l'élaboration de politiques efficaces de lutte contre l'abandon scolaire en lançant des études et des recherches comparatives ;
5. garantir que le programme de l'UE pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, les Fonds structurels européens et le programme-cadre pour la recherche et l'innovation apportent, en collaboration avec les Etats membres, un soutien et une contribution à la mise en œuvre des stratégies nationales.
6. rendre régulièrement compte des progrès accomplis vers l'objectif d'Europe 2020 concernant l'abandon scolaire, par l'intermédiaire de l'enquête annuelle sur la croissance, et de la mise en œuvre des stratégies nationales à l'occasion des rapports sur le cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (« Education et formation 2020 »), pour la première fois dans le cadre du rapport d'avancement conjoint pour 2015.

ANNEXE 2 (sources Idem)

**Tableau : proportions de sorties précoces en 2000, 2006 et 2011, variation, et corrélation avec le taux de scolarité à 18 ans**

année (T)	2000	2006	2011	Corrélation avec le Taux de Scolarité à 18 ans	
	a	b	c	d	e
Allemagne	15	14	12	-3,1	
Autriche	10	10	8	-1,9	
Belgique	14	13	12	-1,5	
Bulgarie		17	13		
Chypre	19	15	11	-7,3	-0,77
Danemark	12	9	10	-2,1	
Espagne	29	31	27	-2,6	
Estonie	15	14	11	-4,2	
Finlande	9	10	10	0,8	
France	13	12	12	-1,3	
Grèce	18	16	13	-5,1	(série TS erratique)
Hongrie	14	13	11	-2,7	
Irlande		12	11		
Italie	25	21	18	-6,9	-0,87
Lettonie		15	12		
Lituanie	17	8	8	-8,6	-0,96
Luxembourg	17	14	(f) 6,2		
Malte	54	40	34	-20,7	(série TS erratique)
Pays-Bas	15	13	9	-6,3	-0,78
Pologne		5	6		
Portugal	44	39	23	-20,4	-0,79
République tchèque		5	5		
Roumanie	23	18	18	-5,4	-0,82
Royaume-Uni	18		15	-3,2	
Slovaquie		7	5		
Slovénie		(f) 6	(f) 4		
Suède	7	(p) 13	(p) 7	-0,7	
<b>Union Européenne</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>-4,1</b>	<b>-0,89</b>
<b>Objectif 2020 (UE)</b>			<b>10</b>		
Islande	30	26	20	-10,1	-0,54
Norvège		18	17		
Suisse	7	10	6	-1,0	

